



Sportup Summit

Règlement des conditions de participation au concours du « SPORTUP SUMMIT 2022 »



PRÉAMBULE

Le concours du « Sportup Summit » est le premier concours national d'entrepreneuriat dédié à l'innovation de la Filière Sport. Chaque participant est en immersion totale dans l'univers du sport et de l'entreprise : 48h où s'enchaînent temps de travail, moments d'échanges et ateliers sportifs les 6, 7 et 8 octobre 2022.

Ce concours est initié et organisé par AD'OCC avec le soutien financier de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de partenaires privés.

LE PROGRAMME DU CONCOURS EST DÉCOMPOSÉ EN 3 PHASES :

- > **PHASE 1** : une phase d'appel à candidatures consistant à identifier des porteurs de projets et des entreprises développant un produit et/ou un service innovant.
- > **PHASE 2** : une phase de pré-sélection des 30 candidatures répondant à une grille d'évaluation définie par un comité technique, expert des problématiques sport & innovation.
- > **PHASE 3** : une phase finale en présentiel, expérience unique au sein du Centre National d'Entraînement en Altitude de Font-Romeu, où les 30 candidats sélectionnés seront accompagnés par 90 coaches. Autour de chaque candidat, une équipe sera constituée de 3 coaches : un chef d'entreprise confirmé, un professionnel de l'accompagnement et un sportif de haut-niveau.

ARTICLE 1 : OBJET

L'appel à candidatures du « Sportup Summit » vise à impliquer et réunir les acteurs la filière afin de :

- > **Valoriser la filière du sport** en participant à la détection des talents et des compétences dans l'entrepreneuriat,
- > **Développer** les projets et attirer les pépites innovantes sur le territoire de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- > **Soutenir et accélérer** les jeunes entreprises existantes,
- > **Valoriser la qualité** de l'accompagnement à l'innovation en Région,
- > **Promouvoir l'excellence et la solidarité** des membres des réseaux de l'accompagnement à la création et à l'innovation,
- > **Développer un système d'accompagnement** et d'accélération court en intégrant l'écosystème sport et innovation de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,
- > **Apporter un coup de projecteur national** pour les projets lauréats grâce à l'écosystème de la Filière de l'Économie du Sport.

ARTICLE 2 : ELIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Le concours est ouvert aux porteurs de projets, jeunes entreprises et entreprises en cours de développement portant un projet d'innovation sur la verticale sport.

Les porteurs de projets et/ou entreprises peuvent candidater dans une des trois catégories ci-dessous :

- > **CATÉGORIE REVELATION** : Toute personne physique présentant un projet de création d'entreprise innovante dans la filière sportive (entreprise non créée au moment de l'envoi de la candidature).
- > **CATÉGORIE IMPULSION** : Startup en amorçage de la filière sportive créée depuis moins de 18 mois au moment de l'envoi de la candidature ayant développé un produit et/ou service innovant.
- > **CATÉGORIE ACCELERATION** : Startup en développement de la filière sportive créée depuis plus de 18 mois au moment de l'envoi de la candidature ayant développé un produit et/ou service innovant.



CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURES :

30 MAI 2022 : Lancement de l'appel à candidatures

30 MAI AU 30 AOÛT 2022 À 12H : Dépôt des candidatures sur le site <https://www.agence-adocc.com/sportup-summit/>

2 SEPTEMBRE 2022 : Jury technique de sélection

9 SEPTEMBRE 2022 : Annonce des 30 candidats sélectionnés

Les candidats sélectionnés devront confirmer leur présence par retour de mail avant **le 6 septembre 2022 à 12h**.

Le calendrier précis de l'appel à candidatures sera actualisé sur le site internet dédié (<https://www.agence-adocc.com/sportup-summit/>) qui indiquera également les coordonnées des personnes en charge de l'information des candidats (tant sur le plan technique qu'administratif).

ARTICLE 3 : CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Pour participer au concours, les candidats doivent déposer les éléments du dossier de candidature en ligne sur le site dédié : <https://www.agence-adocc.com/sportup-summit/>

Ils devront transmettre leur dossier de candidature complété avec les 2 pièces suivantes :

> **FORMULAIRE DE CANDIDATURE COMPLÉTÉE EN LIGNE SUR LE SITE DÉDIÉ :**

<https://www.agence-adocc.com/sportup-summit/>

> **PHOTO DE BONNE RÉOLUTION EN FORMAT IDENTITÉ** (pour réaliser l'annuaire des participants)

Dans le cadre de cette phase de candidature, les dossiers devront être complétés en français, la présentation finale se fera également en français.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Le champ des solutions (produits et services qui pourront être proposés dans le cadre de cet appel à candidatures) n'est pas restrictif. Les candidats pourront aussi bien proposer des produits et services développant une avancée technique, un service innovant, des actions comportementales ou citoyennes.

Une grille d'évaluation servira au jury de pré-sélection en septembre et au jury final sur la base des critères suivants :

1. **PERTINENCE DU PROJET D'ENTREPRISE** (équipe, compétences...),
2. **CARACTÉRISATION DE L'INNOVATION** (au sens élargi),
3. **MARCHÉ ET CIBLES CLIENTS** (potentiel du marché, concurrents directs/indirects...),
4. **STRATÉGIE ENVISAGÉE** (business model, approche commerciale...),
5. **QUALITÉ DU DOSSIER** (clarté, esprit de synthèse...).

Ces critères constituent des éléments essentiels qui vont permettre au jury de sélectionner les candidatures.

ARTICLE 5 : COMITÉ TECHNIQUE ET JURY

Trois jurys seront composés dans le cadre de l'appel à candidatures « Sportup Summit » :

> **UN COMITÉ TECHNIQUE D'EXPERTS**, visant à présélectionner les 30 projets et startups qui participeront au concours sur la base des éléments du dossier présentés par les candidats. Le jury sera composé de professionnels et de personnes qualifiés du monde de l'innovation et de la filière sportive. A l'issue de ce comité technique, 30 candidats seront sélectionnés (10 dans la catégorie REVELATION, 10 dans la catégorie IMPULSION et 10 dans la catégorie ACCELERATION).

> **UN JURY DE QUALIFICATION SERA COMPOSÉ POUR ÉVALUER LE PITCH INTERMÉDIAIRE À FONT-ROMEU** le vendredi 07 octobre 2022 en fin de journée. Les jurys seront composés de personnalités qualifiées et de représentants des partenaires financiers, institutionnels du territoire et des médias dont la liste sera rendue publique. Il jugera de la pertinence des projets sur la base des dossiers de synthèse remis par le comité technique et de la présentation orale suivie d'échanges et de questions lors de cette phase de qualification.

> **UN JURY SERA COMPOSÉ POUR ÉVALUER LE PITCH FINAL À FONT-ROMEU**. Les jurys seront composés de personnalités qualifiées et de représentants des partenaires financiers, institutionnels du territoire et des médias dont la liste sera rendue publique. Il jugera de la pertinence des projets sur la base des dossiers de synthèse remis par le comité technique et de la présentation orale suivie d'échanges et de questions lors de cette phase finale. Un président du jury assurera la communication entre les membres et s'assurera du bon déroulement de cette phase. Son nom sera rendu public.

Les décisions des jurys sont irrévocables et souveraines. Il se réserve le droit :

- > **DE NE PAS ATTRIBUER TOUS LES PRIX,**
- > **DE REFUSER DES DOSSIERS INCOMPLETS**
- OU NE RÉPONDANT PAS AUX CRITÈRES DU CONCOURS**

Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

ARTICLE 6 : MODALITÉS

La participation à l'appel à candidatures est gratuite : l'hébergement et les frais de restauration sur place à Font-Romeu pendant l'évènement les 6, 7 et 8 octobre 2022 sont pris en charge par l'organisateur. En revanche, le trajet aller et retour sur Font-Romeu reste à votre charge. Une plateforme de co-voiturage sera proposée en septembre.

Le nombre de dossiers présentés par les candidats est limité à deux éditions. Un même dossier peut être présenté à plusieurs éditions du concours SI le candidat a changé de catégorie.

Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques et/ou morales. Cependant, compte tenu du nombre de places d'hébergement à la Cité d'Excellence Sportive de Font-Romeu, UNE seule personne par projet ou entreprise pourra participer au concours **les 6, 7 et 8 octobre 2022**.

ARTICLE 7 : LES PRIX

Trois prix seront décernés par les jurys :

Un prix pour la catégorie REVELATION, un pour la catégorie IMPULSION et un autre pour la catégorie ACCELERATION.

Un prix pour la catégorie **REVELATION**

Le lauréat du prix REVELATION bénéficiera :

- > d'une dotation de 1 000€ au moment de la création de l'entreprise,
- > d'un accompagnement personnalisé délivré par AD'OCC Sport au travers du parcours de pré-incubation,
- > d'un emplacement sur l'espace AD'OCC Sport lors du salon Occitanie Innov (2800 participants, 230 exposants) et de la prise en charge des frais de déplacement sur le salon si l'entreprise s'immatricule entre-temps,
- > d'une visibilité sur les supports de l'agence AD'OCC.

Les lauréats de la catégorie REVELATION ne bénéficieront des prix que lors de la création de leur entreprise. Ces derniers bénéficieront d'un délai de 12 mois après la remise des prix pour créer et bénéficier de la dotation correspondante.

Un prix pour la catégorie **IMPULSION**

Le lauréat du prix IMPULSION bénéficiera :

- > d'une dotation de 2 500€,
- > d'un accompagnement personnalisé délivré par AD'OCC Sport au travers du programme d'accélération PREMIUM,
- > d'un emplacement sur l'espace AD'OCC Sport lors du salon Occitanie Innov (2800 participants, 230 exposants) et de la prise en charge des frais de déplacement sur le salon,
- > d'une visibilité sur les supports de l'agence AD'OCC.

Un prix pour la catégorie **ACCELERATION**

Le lauréat du prix ACCELERATION bénéficiera :

- > d'une dotation de 4 000€,
- > d'un accompagnement personnalisé délivré par AD'OCC Sport au travers du programme d'accélération PREMIUM,
- > d'un emplacement sur l'espace AD'OCC Sport lors du salon Occitanie Innov (2800 participants, 230 exposants) et de la prise en charge des frais de déplacement sur le salon,

Ces dotations sont susceptibles d'évoluer à la hausse en fonction des partenariats privés conclus en amont de l'évènement.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature. Tout dossier incomplet ou portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Les candidats s'engagent à venir présenter leur projet oralement les 6, 7 et 8 octobre 2022 à Font-Romeu. Si la situation sanitaire l'impose, l'organisation se réserve la possibilité de basculer l'édition en version dématérialisée aux mêmes dates ou d'annuler l'évènement.

Les lauréats et les nominés s'engagent à participer à la remise des prix. L'absence du ou des responsables des projets retenus et des projets primés, sans justificatif réel et sérieux, entraînera la disqualification du projet.

En cas d'irrégularité avérée, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

Du seul fait de l'acceptation du prix, les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leur nom, prénom, image, ainsi que l'indication de leur ville et département de résidence, dans le cadre de tout message/communication publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le site internet des organisateurs, pendant une durée d'un an suivant le jour de la remise des prix, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix remis.

ARTICLE 9 : ÉCOSYSTÈME ET PARTENAIRES

L'appel à candidatures « Sportup Summit » s'inscrit dans une dynamique d'innovation et s'attache à réunir autour de lui l'écosystème le plus large :

- > Les clubs, athlètes de haut niveau et fédérations sportives
- > Les clusters et pôles de compétitivité
- > Les universités, les laboratoires de recherche et les grandes écoles
- > Les incubateurs, pépinières et accompagnateurs de l'innovation
- > Les chambres consulaires et organismes accompagnant les entreprises et leur développement
- > Les acteurs du financement de l'innovation
- > Les startups et les réseaux qui leur sont propres
- > Les médias....

Ce concours a une vocation nationale et internationale. Sa communication sera portée par des actions auprès des partenaires institutionnels, financiers, structures d'accompagnement aux entreprises et à l'innovation. Les outils de communication du projet seront essentiellement digitaux, l'appel à candidatures étant porté notamment par un site internet d'information et une communication digitale.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS & CONFIDENTIALITÉ

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels. Les membres du jury sont tenus au secret professionnel le plus strict.

Aucune information reçue ne sera utilisée par l'organisateur dans un autre but que d'évaluer, en toute confidentialité, la validité du projet dans le seul cadre de cet appel à candidatures. Il n'en sera fait aucun autre usage pendant la période d'appel à candidatures.

Chacun des participants, candidats, coaches, partenaires, membres du jury de cet événement pourra être amené à être filmé ou voir son nom cité car le concours fera l'objet d'une couverture médiatique sur tout type de média (écrit, audiovisuel, social et digital, français et étrangers).

Participer à l'appel à candidatures demande donc l'acceptation du règlement dans son ensemble, notamment l'utilisation des noms et images du candidat, nécessaires à la communication.

ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ & RGPD

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant, droits qu'il peut exercer par voie électronique à l'adresse suivante : contactrgpd@agence-adocc.com ou par courrier postal à AD'OCC, son siège sis au 55 avenue Louis Breguet, 31400 Toulouse, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité signée.

Toutes les informations recueillies via ce concours sont destinées à la gestion de celui-ci, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre également de vous adresser des informations sur nos événements par messagerie électronique ou courrier postal. Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 3 ans. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé.

Dans le cadre de sa démarche de mise en conformité au droit de la protection des données personnelles et conformément à son obligation de transparence, AD'OCC vous fait part des mentions d'informations relatives à la RGPD concernant l'appel à candidatures du Sportup Summit 2022.

Vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de l'agence AD'OCC ici :

<https://www.agence-adocc.com/donnees-personnelles/>

ARTICLE 12 : COVID19

Selon l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales, un protocole sanitaire sera fourni à tous les participants en amont de la manifestation en accord avec la réglementation en vigueur en octobre 2022. La signature du présent règlement intérieur engage les candidats à respecter le protocole sanitaire.

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS EVENTUELLES ET CONTACTS

Le présent règlement est susceptible de changement sans préavis par l'organisateur. Toute modification sera immédiate-

Contact : concours.sportup@agence-adocc.com